



Intéressement aux résultats financiers 2022

LES RESULTATS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE SONT EN TRAJECTOIRE !

Grâce au travail des salariés, la profitabilité du groupe est en hausse et la marge opérationnelle (MOP) atteint 5,6% du chiffre d'affaires en 2022, malgré un volume de ventes de véhicules en baisse.

Ces bons résultats financiers se concrétisent par le versement d'une prime d'intéressement financier grâce à l'accord 2022 négocié et signé par la CFDT.

Pour rappel, l'intéressement 2022 se décompose de la façon suivante :

- Une part fixe relative au critère financier lié au niveau de MOP + une part fixe liée à un critère « CAFE »
- Une part variable relative à la rémunération annuelle brute

Certains salariés se sont étonnés de toucher une prime 2022 légèrement moindre, alors que les résultats financiers du groupe progressent par rapport à 2021. La raison en est que, lors des négociations, nous avons privilégié un « talon » plus important, pour que les bas salaires, les plus malmenés par l'inflation, aient droit à une plus grosse part du gâteau. Ce qui explique le tassement des primes pour les salaires plus élevés. C'est une orientation que la CFDT approuve et qu'elle continuera de revendiquer.

À PROPOS D'AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION :

• L'indemnité de transport :

À l'occasion des NAO 2023, la CFDT Renault a réitéré sans succès sa demande de réévaluer l'indemnité de transport. La hausse des prix des carburants rend de plus en plus coûteux les trajets entre domicile et lieu de travail. Les plus pénalisés sont ceux qui ne sont pas éligibles au télétravail, et qui malheureusement sont souvent aussi ceux dont les postes sont les moins bien rémunérés. Il ne faut pas se cacher derrière l'écologie, comme on a pu l'entendre. Mieux indemniser les employés, ce n'est pas favoriser leurs déplacements et en accroître l'impact climatique. C'est juste donner à ceux qui n'ont pas d'autre choix, les moyens de se rendre quotidiennement sur leur lieu de travail.

Indemnité progressive de transport (par jour travaillé) Applicable à partir du : 01 février 2023			
ZONES			
de 1 km à - de 10 km	de 10 km à - de 20 km	de 20 km à - de 30 km	de 30 km et plus
1,60 €	1,71 €	1,83 €	1,95 €

• **Barème de rémunération du personnel E.T.A.M. :**

COEF	de	à
240	1 883,10 €	2 683,23 €
260	2 015,61 €	2 872,04 €
285	2 182,82 €	3 226,64 €
305	2 320,83 €	3 430,65 €
335	2 531,11 €	3 741,49 €
365	2 741,42 €	4 052,37 €
400	2 986,70 €	

• **Barème des primes d'ancienneté E.T.A.M. et A.P.R. (Base 35 heures) :**

Valeur du point d'ancienneté Renault au Coefficient 100
5,912 €

Pour obtenir le montant de la prime d'ancienneté, multiplier la valeur de base par le coefficient hiérarchique divisé par 100 puis par un des nombres suivants :

- ✓ ancienneté comprise entre 3 et 15 ans : nombre d'années d'ancienneté
- ✓ ancienneté de 16 et 17 ans : 15
- ✓ ancienneté de 18 et 19 ans : 16
- ✓ ancienneté de 20 à 24 ans : 17
- ✓ ancienneté de 25 ans et plus : 18

EXEMPLE : pour un coefficient 185, ancienneté 14 ans

$$5,912 \text{ €} \times (185 / 100) \times 14 = 153,12 \text{ €}$$

• **Allocations semestrielles E.T.A.M. et A.P.R. :**

MONTANT DES ALLOCATIONS POUR L'ANNEE 2023

Allocation de vacances (Juin)	232,97 €	montant hiérarchisé au coefficient 100
" "	291,26 €	montant uniforme
Allocation de fin d'année (Novembre)	314,78 €	montant hiérarchisé au coefficient 100

Le montant des allocations hiérarchisées est majoré de :
 . 10% pour une ancienneté comprise entre 10 et 19 ans
 . 20% pour une ancienneté égale ou supérieure à 20 ans

Vos élus CFDT sont à votre disposition pour toute question sur ces sujets de rémunération.

